

	Nature du document	Référence	Date d'application	Indice	Page
	FICHE TECHNIQUE	FT LOG-TB 000	Février 2019	1	1 sur 2
<b>FICHE DE POSTE AGENT POLYVALENT des services techniques</b>					
Rédaction : L. MOUCHARD Date : 03/10/2023	Relecture : Date :	Validation : L. MOUCHARD Date : 03/10/2023	Approbation : Date :		

## 1 DEFINITION SPECIFIQUE DU POSTE

L'Agent Polyvalent des services techniques est intégré à la direction des ressources matérielles et du patrimoine. Il effectue des travaux polyvalents visant à assurer la sécurité des personnes et des biens, ainsi que le bon fonctionnement de l'établissement. L'Agent Polyvalent participe à l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement des usagers ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail du personnel.

L'Agent Polyvalent contribue :

- au maintien en état de fonctionnement et effectue des travaux d'entretien et de petite manutention sur les bâtiments et les équipements publics : peinture, tapisserie, plomberie, serrurerie, électricité, nettoyage du mobilier urbain, maçonnerie,
- au maintien des performances, à l'évolution et à l'extension des équipements techniques de l'établissement suivant son domaine de compétence,

Fiches métiers de référence (<http://www.metiers-fonctionpubliquehospitaliere.sante.gouv.fr>) :

20I30 Agent(e) de maintenance générale des bâtiments.

## 2 MISSIONS SPECIFIQUES

### 2.1 Activités techniques

- participer à la réalisation de tâches entrant dans le cadre des activités des services techniques dans son domaine d'expertise, ou en accompagnement des agents de maintenance,
- participer et organiser la collecte des déchets, assurer le tri des déchets,
- accompagner les organismes habilités et les sociétés de maintenance lors des visites techniques,
- assurer les déménagements et aménagements de locaux,
- transmettre l'information.

### 2.2 Activités administratives

- assurer le relevé de ses heures de travail,
- assurer le suivi des bons d'interventions,

## 3 POSITIONNEMENT

### 3.1 Rattachement hiérarchique

L'Agent Polyvalent est rattaché, selon l'organigramme de service en vigueur au responsable des services techniques.

	<b>Nature du document</b>	<b>Référence</b>	<b>Date d'application</b>	<b>Indice</b>	<b>Page</b>
	FICHE TECHNIQUE	FT LOG-TB 000	Février 2019	1	2 sur 2
<b>FICHE DE POSTE AGENT POLYVALENT des services techniques</b>					
<b>Rédaction : L. MOUCHARD</b> Date : 03/10/2023		<b>Relecture :</b> Date :		<b>Validation : L. MOUCHARD</b> Date : 03/10/2023	
<b>Approbation :</b> Date :					

### 3.2 Relations professionnelles

Dans le cadre de ses activités, l'Agent Polyvalent coopère avec :

- l'ensemble des services du centre hospitalier,
- l'ensemble des secteurs d'activité des services techniques,
- les prestataires de services et les fournisseurs,

## 4 APTITUDES ET COMPETENCES SPECIFIQUES

### 4.1 Savoir requis

- bonne connaissance de son domaine d'expertise et de ses évolutions,
- connaissance des règles d'hygiène et de sécurité (PMR, signalisation de chantiers, ERP...),
- effectuer les interventions techniques de premier niveau dans le respect de la réglementation, des normes et des préconisations, l'habilitation électrique serait un plus,
- connaissance de base en informatique (Word et Excel),
- travail en équipe,
- polyvalence,
- disponibilité,
- sens de l'organisation et de l'optimisation des moyens mis à sa disposition.

## 5 ENVIRONNEMENT DU POSTE

L'Agent Polyvalent :

- contribue à assurer la continuité du service public,
- module ses horaires de travail en fonction de la charge de travail et des nécessités du service,
- horaire généralement pratiqués : 8h - 12h et 13h30 16h30 du lundi au vendredi inclus,
- intervient sur les installations et équipements suivant son domaine et son niveau d'habilitation,
- effectue occasionnellement des heures supplémentaires après accord du responsable des services techniques,
- récupère ses heures supplémentaires,
- intervient sur le site Rabelais et sur le Pôle Santé Sud Vendée,
- pose ses congés annuels et ses récupérations en concertation avec les autres agents de manière à ne pas perturber le bon fonctionnement des services techniques. Les périodes d'absence sont proposées pour accord au responsable des services techniques,
- permis B obligatoire.